



Roland Gaven



© Lita Mandant

QUELQUES PISTES À SUIVRE

Pour devenir acousticien, il faut suivre une filière scientifique (BTS, licence ou école d'ingénieur) avec spécialité acoustique. Il existe un DESS d'acoustique et un BTS d'acoustique pure.

Un technicien ingénieur débutant gagne entre 1 600 et 1 800 euros brut mensuel. Au bout de dix ans, entre 2 500 et 3 000 euros brut par mois.

Pour contacter la société Espace 9 : www.espace9.com

Ingénieur acousticien

Œuvrer pour l'environnement

L'acousticien analyse la situation dans son ensemble et prévoit des aménagements pour les habitations exposées au bruit. À plus large échelle, l'isolation sonore va de pair avec l'amélioration thermique.

Roland Gaven est un homme de terrain. Bien que l'entreprise qu'il a créée il y a quinze ans, Espace 9, possède quatre agences en France, son véritable lieu de travail est mobile. Au gré des demandes, l'acousticien intervient sur place et trouve des moyens afin d'améliorer l'ambiance sonore.

Spécialisé dans la protection contre le bruit des infrastructures de transports, l'acousticien est appelé par les riverains des aéroports et visite les logements individuels. Il analyse l'état initial de l'isolement vis-à-vis des bruits extérieurs et expose au propriétaire des lieux les solutions adaptées pour accéder à un plus grand confort acoustique. Dans la majorité des cas, il s'agit de changements de portes et de fenêtres, de la pose de coffre de volets roulants et du

renforcement de la toiture et des plafonds par isolation. Roland Gaven passe alors à la rédaction d'un cahier des charges des travaux. Ce diagnostic acoustique, envoyé au riverain, servira de support pour la consultation des entreprises. Depuis 1992, la loi Bruit a instauré le principe d'une taxe prélevée auprès des compagnies aériennes afin d'aider les riverains des aéroports à financer les travaux d'isolation de leur habitation. Aujourd'hui, la nouvelle politique est d'aider au choix des entreprises qui effectueront les travaux et de contrôler leur exécution à la fin du chantier. Pour les logements collectifs et les bâtiments d'enseignement ou à caractère sanitaire ou social, une procédure est déjà en place qui permet au bureau d'études d'intervenir en prescripteur et/ou en

maître d'œuvre. Il établit le diagnostic, consulte les entreprises et assure le suivi et la réception des travaux.

L'environnement sonore étant lié à l'isolation, l'acousticien possède aussi de solides bases dans le domaine du bâtiment : il connaît les matériaux et leurs composants et gère les problèmes de ventilation. Pour Roland Gaven, l'important n'est pas de traiter la question du bruit de façon isolée mais bien de la relier à d'autres perspectives plus amples. L'amélioration des ambiances de vie est non seulement acoustique mais également thermique. Réduire les coûts de chauffage, c'est réduire la consommation énergétique et donc moins polluer. À l'heure où la planète se réchauffe, il est grand temps de reconsidérer l'environnement dans son ensemble. ●